

UN LIBRARY

OCT 6 1980



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE  
A/C.1/35/5  
13 octobre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
PREMIERE COMMISSION  
Point 50 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Lettre datée du 6 octobre 1980, adressée au Secrétaire  
général par la Mission permanente de l'Iraq

Déclaration du Conseil du commandement révolutionnaire  
(Dimanche 5 octobre 1980)

Les troupes iraqiennes continuent leur progression, infligeant de nouvelles défaites à l'ennemi persan en raison du fait qu'il n'a pas réagi à la trêve annoncée unilatéralement par l'Iraq et commencée au début de la journée de dimanche. L'Iraq poursuivra son combat honorable et juste, quels que soient les sacrifices, en vue de rétablir ses droits et les droits de la nation arabe.

L'Iraq, qui a prouvé qu'il était capable de remporter la victoire, a penché pour la paix et la mansuétude en partant d'une position de force, mais la clique persane raciste a essayé de faire accroire que cette position était un signe de faiblesse.

Les actes des autorités iraniennes démontrent qu'elles s'obstinent à poursuivre leurs desseins agressifs et expansionnistes, négligeant ainsi leur responsabilité vis-à-vis de leur peuple et des peuples du monde.

La réaction des autorités de Téhéran à l'initiative iraqienne visant à mettre fin à toutes les opérations militaires, terrestres, navales et aériennes, marque une continuation de leurs opérations agressives contre nos forces armées sur le champ de bataille et au-dessus des territoires iraqiens. Les forces iraniennes au sol ont attaqué nos propres forces, les avions iraniens ont fait des sorties sur des régions habitées par la population civile à l'intérieur des territoires iraqiens, et les forces navales iraniennes ont commis des actes analogues.

Animé de bonnes intentions et fidèle à ses principes et à son souci sincère d'éviter les effusions de sang et d'arriver à une solution juste, le Gouvernement iraqien annonce devant le monde entier qu'il souscrit à la déclaration faite le 23 septembre par le Président et Commandant en chef des forces armées de l'Iraq, par laquelle il affirmait que l'Iraq était prêt à cesser immédiatement le feu au cas où

L'Iran répondrait à cet appel sincère, et indiquait que l'Iraq était prêt à négocier avec l'Iran en vue d'arriver à une solution juste et honorable qui garantisse nos droits et nos principes. Le Gouvernement iranien doit clairement reconnaître, légalement et pratiquement, les droits historiques de l'Iraq sur ses terres et sur ses eaux, adhérer à une politique de relations de bon voisinage, renoncer à ses tendances expansionnistes et agressives racistes qui le font s'immiscer dans les affaires intérieures des pays de la région et, enfin, rendre à l'Iraq chaque pouce de terrain qu'il a usurpé et reconnaître en outre les droits de l'Iraq et de la nation arabe.

En dépit du fait que les autorités iraniennes ont rejeté cette généreuse initiative, hautement appréciée par la Conférence de l'Organisation islamique et par les milieux internationaux amis, et bien que Khomeiny ait repoussé le projet de cessez-le-feu, le Gouvernement iraquien a rempli ses obligations vis-à-vis des Etats islamiques et du monde. Le Président et Commandant en chef des forces armées de l'Iraq a donné ordre à nos forces de cesser toutes opérations militaires, navales, aériennes et terrestres, à partir du dimanche 5 octobre 1980 à l'aube.

Les dirigeants de Téhéran, loin de répondre à cette initiative, ont poursuivi leurs opérations agressives contre nos forces armées.

L'Iraq, qui a été forcé de prendre les armes pour riposter aux actes d'agression continuels de l'Iran, a toujours souligné son vif désir de maintenir la paix et d'empêcher les effusions de sang, afin de parvenir à une solution juste qui garantisse ses droits légaux sur les terres et les eaux qui lui appartiennent, ainsi que les droits de la nation arabe.

S'appuyant sur sa puissance militaire et sur les courageuses victoires remportées sur le champ de bataille, le président Hussein a annoncé, dans le discours historique qu'il a prononcé dimanche dernier, que l'Iraq était prêt à cesser le feu et à entamer des négociations avec la partie iranienne, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une tierce partie ou d'une commission ou organisation internationale que nous respectons et en qui nous avons confiance.

A la suite de la résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies demandant qu'un cessez-le-feu intervienne le jour même, l'Iraq s'est déclaré prêt à se conformer à cette résolution, dans un message que le Président a adressé le 29 septembre 1980 à M. Kurt Waldheim, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Mais les autorités iraniennes n'ont pas répondu à cette initiative. Au contraire, elles se sont obstinées à poursuivre une politique expansionniste contre l'Iraq et les territoires arabes, menaçant la paix et la sécurité dans la région et ne tenant aucun compte de l'opinion internationale.

Plusieurs organisations et milieux internationaux, animés de sentiments amicaux, ont pris contact avec l'Iraq, notamment Fidel Castro, président de Cuba, qui est actuellement président du Mouvement des pays non alignés, et Mohammed Zia Ul-Haq, président du Pakistan, qui est président de l'Organisation de la Conférence islamique. L'Iraq a accueilli favorablement ces deux initiatives. Les milieux et organisations en question ont demandé que l'Iraq, étant la partie en état de le faire, prenne une initiative de nature à ménager la dignité de l'autre partie. Certains l'ont décrite

comme étant une initiative de sympathie destinée à créer un ensemble de circonstances favorables qui permette à l'autre partie de donner suite aux appels en vue d'un cessez-le-feu lancés par l'Iraq et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que par d'autres parties internationales.

S'appuyant sur ces prémisses, les dirigeants iraquiens ont étudié les propositions du président Zia Ul-Haq et approuvé un cessez-le-feu unilatéral de l'Iraq pendant un certain espace de temps, dans le cadre de conditions communes de caractère pratique. Cette décision a été communiquée au président Zia pour qu'il l'annonce pendant la réunion de la Conférence des Ministres des affaires étrangères islamiques à New York. Le président Zia a annoncé l'initiative unilatérale de l'Iraq d'appliquer un cessez-le-feu à partir du dimanche 5 octobre à l'aube jusqu'au mercredi 8 octobre, étant entendu que l'une quelconque des circonstances suivantes donnera à l'Iraq le droit de reprendre les opérations militaires :

1. Activités militaires contre les forces armées iraqiennes, quelles qu'elles soient et où qu'elles aient lieu, y compris les activités de reconnaissance.
2. Poursuite de déclarations hostiles au cessez-le-feu et refus de négociations par des dirigeants politiques et militaires iraniens responsables.
3. Concentrations militaires supplémentaires le long des frontières de l'Iraq ou sur la ligne de feu entre les deux forces armées.
4. Arrivée à expiration de la période susmentionnée sans qu'une déclaration officielle sans réticence ait été publiée par la plus haute autorité responsable en Iran, acceptant le cessez-le-feu et engageant immédiatement des négociations visant à assurer le respect des droits de l'Iraq et de la nation arabe, et approuvant légalement et effectivement ledit cessez-le-feu.

-----